



## Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 8 Décembre 2010

Mairie de Morey-Saint-Denis – 03.80.34.32.77 – mairie-morey@wanadoo.fr

### **SUPPRESSION EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE 1<sup>ERE</sup> CLASSE**

Considérant la demande de mutation de l'agent Stéphane PEYROUS, Le Conseil Municipal décide de supprimer le poste d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe, titulaire, affecté au service voirie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

### **CREATION EMPLOI OCCASIONNEL D'ADJOINT TECHNIQUE 2<sup>EME</sup> CLASSE**

Afin de pourvoir au remplacement de l'agent du service de la voirie qui a demandé sa mutation, le Conseil Municipal décide :

- la création d'un emploi occasionnel d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe non titulaire à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2010,
- à raison de 35 heures hebdomadaires,
- rémunéré sur la base de l'indice majoré 302,
- les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- le Conseil Municipal charge le maire de signer tout acte correspondant au recrutement.

### **TRANSFERT DE CHARGES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GEVREY CHAMBERTIN**

Le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées de la Communauté de Communes de Gevrey Chambertin montre la nécessité de modifier les transferts de charges des communes pour la préparation de Budget Primitif 2011. Morey-Saint-Denis percevra 86 049 € par année, soit 12 240 € de moins que les années précédentes. Appelés à se prononcer sur cette proposition, les membres du Conseil Municipal votent à main levée. Le résultat du vote donne 5 abstentions et 6 voix pour. La majorité des voix est obtenue et la décision est dite acceptée.

### **ROND POINT RD 974**

Dans le cadre du projet d'aménagement d'un rond point sur la RD 974, des négociations relatives à l'achat d'une partie de la parcelle AO 222, lieudit « Les Sionnières » ont été entreprises auprès de Madame TREMBLAY Marie Annick, propriétaire. Celle-ci accepte de vendre au prix fixé par le service des Domaines sur ce secteur, majoré de la marge de négociation de 10%, soit **36,30 €** le m<sup>2</sup>, frais d'actes à la charge de la commune, pour la superficie de 3 a 15 ca. La commune se mettra en rapport avec le fermier Monsieur Alain NOELLAT pour déterminer le montant de l'indemnité d'éviction.

Après vote à main levée, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents, l'achat d'une parcelle de 315 m<sup>2</sup> au prix de 36,30 € par mètre carré et charge le maire de signer tout document relatif à cette vente auprès de Maître Nicolas TAICLET, notaire à Nuits Saint Georges, Côte d'Or.

### **VENTE SAMUEL LENOIR**

La demande de Monsieur Samuel LENOIR concernant l'acquisition des parcelles communales cadastrées A89, A90 et A91, lieudit « Rue de Vergy » recueille l'avis favorable du Conseil Municipal. Pour déterminer le prix de vente, le Conseil Municipal se range à l'avis des Domaines qui proposent une valeur de **0,16 €** le m<sup>2</sup>. Compte tenu de la surface des parcelles :

- A 89, lieudit " Rue de Vergy" d'une superficie de 1 ha 94 a 40 ca, en nature de lande
- A 90, lieudit " Rue de Vergy" d'une superficie de 26a 85 ca, en nature de lande,
- A 91, lieudit " Rue de Vergy" d'une superficie de 59 a 90 ca, en nature de bois,

le total s'élève à 2 ha 81 a 15 ca pour une valeur de 4 498€, arrondie à **4 500 €**.

Après vote à main levée, le Conseil Municipal accepte la vente des dites parcelles à M. Samuel LENOIR au prix de 4 500€, à l'unanimité des membres présents, frais à la charge du demandeur, et autorise le maire à signer l'acte notarié et tout document relatif à cette vente auprès de Maître Nicolas TAICLET, notaire à Nuits Saint Georges, Côte d'Or.

### **CHEMIN RURAL N°6 DIT DE CURLEY**

M. Samuel LENOIR organise chaque année une fête équestre qui attire un grand nombre de personnes et il a été constaté des désordres de circulation des véhicules lors de cette manifestation. Pour éviter tout problème, un circuit en sens unique pourrait être établi en utilisant le chemin rural N° 6 dit "de Curley", pour faire descendre les voitures.

Ce chemin n'étant pas en état de circulation correct, la question est posée de savoir si on procède à son aménagement.

Le vote à main levée donne le résultat suivant : Pour : 1 voix, Abstention : 1 voix Contre : 9 voix.

L'aménagement du Chemin rural N°6 est donc écarté.

### **BUDGETS ZAC**

Conformément à la loi sur la TVA immobilière, le Conseil Municipal décide d'assujettir à la TVA les budgets annexes suivants :

- Lotissement Prés Boufféau
- Zone d'Activités 4 pieds de Poiriers

et demande son immatriculation au SIE de Beaune (Service des Impôts des Entreprises).

Dans le cadre du contentieux en cours sur la création de la ZAC, M. le Maire signale que Madame NOBLOT I. est en désaccord sur la rédaction du compte rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal du 5 novembre 2010 qui traitait de la question.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Lecture de différentes lettres reçues en mairie, consécutivement au bulletin Rapid'Info distribué dans les boîtes à lettres en novembre 2010:

- Lettre de M. Edouard BRYCZEK du 30/11/10
  - Enveloppe de Mme Incarnation NOBLOT du 08/12/10 contenant 2 coupures de journaux
  - Lettre de Mme Bernadette GROFFIER du 07/12/10
  - Lettre de Mme Josiane MAGNIEN du 12/11/10
  - Lettre de Mme Jocelyne CASTAGNIER du 12/11/10
  - Lettre de M. Hubert LIGNIER de 20/11/10
  - Lettre de M. Mme Jean Pierre RAVET DU 26/11/10
  - Lettre de M. Marcel JEANNIARD DU 25/11/10
  - lettre de M. Vincent JEANNIARD du 22/11/10
  - Lettre de M. Mme TOUTEVOIX René du 12/11/10
  - Lettre de M. Mme Jean Claude DALLE du 06/11/10
  - Lettre anonyme non datée
  - Lettre de M. Jacques SEYSSES du 08/11/10
  - Lettre de M. Mme Bruno BILLOTET du 04/11/10
  - Lettre de M. Georges LIGNIER du 08/11/10
  - Lettre des émetteurs de la pétition relative aux jardins du Prés Bouffeu du 09/11/2010
- Les personnes désirant de se faire inscrire sur la liste électorale de la commune peuvent se manifester jusqu'au 31/12/2010
  - Voeux du Maire le vendredi 7 janvier 2011, 18h30, préparation le 6 janvier, à 18h.

Prochain Conseil Municipal le 12/01/2011, à 19h, en séance publique